



# AVIS DE COURSE

## DEFI GREENWICH 2019

Samedi 5 et Dimanche 6 Octobre 2019

SAINT VALERY EN CAUX

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### A- AUTORITE ORGANISATRICE (AO)

Le Club Nautique Valeriquais organise le « **Defi Greenwich** » au grade 5C le 05/10/2019, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles Osiris Habitables 2019 et les instructions de course seront disponibles à l'inscription.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A, B, C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4<sup>e</sup>** catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **semi hauturier** de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux *possédant un certificat HN Osiris* supérieur ou égal à **13 net**. (Sauf dérogation fixée par le comité d'organisation)
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au CNV au plus tard le **04/10/2019**.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FF Voile mention « compétition »
  - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge HN Osiris 2019.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Chaque membre d'équipage amène un lot à déposer lors de la confirmation d'inscription.  
Une participation libre en don au profit de la SNSM

**5. PROGRAMME****5.1 Confirmation d'inscription :**

Vendredi **04/10/2019** de **18h** à **20h** au CNV.

Samedi **05/10/2019** de **11h** à **13h00** au CNV.

**5.2 Jauge et contrôles :**

Néant

**5.3 Jours de course**

Date	Heure du Briefing	Classe(s)
<b>05/10/2019</b>	<b>13h00</b>	<i>toutes classes</i>

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
<b>05/10/2019</b>	<b>14h56</b>	<i>toutes classes</i>

**5.4 Les horaires de marée**

Jour	PM	Coef.	Ouverture porte	Ouverture porte
05/10/2019	17h03	51	14h45	19h00
06/10/2019	18h05	37	15h45	19h00

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- **disponibles à la confirmation des inscriptions le 05/10/2019.**

**7. LES PARCOURS**

7.1 Le parcours sera un **parcours côtier** *St Valery en Caux / bouée Greenwich / St Valery en Caux* et sera confirmé au briefing. L'organisation s'autorise le droit de proposer un autre parcours selon les conditions météo

7.2 L'emplacement de la zone de course sera dans le triangle : *Dieppe Antifer Bouée Greenwich.*

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour **toutes classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Le classement scratch sera effectué en temps réel avec **départ décalé** selon la formule temps sur distance.

9.3 Un second classement « **cooking sailor** » sera extrait du classement Scratch. Ce classement autorise le concurrent à utiliser son moteur, pendant 2 heures maximum, sans dépasser la vitesse de 5 nœuds surface.

**Pour participer à ce classement, l'équipage devra réaliser un gâteau en mer avec les ingrédients fournis par l'organisateur.**

**10. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : La gratuité de la place de port vous est acquise du 28/09/2019 au 12/10/2019.



11. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
12. **COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cependant, l'heure d'arrivée ainsi que l'utilisation du moteur (marche et arrêt) devra être signalée par VHF
13. **PRIX**  
Remise des prix le 16 novembre 2019  
- Tirage au sort d'un gros lot : 1 carénage offert par Accastillage Diffusion Saint Valery en Caux (Dans la limite de 5 litres et hors main d'œuvre).  
- Distributions des lots amenés par les équipages.
14. **DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
15. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Organisateur :

**Club Nautique Valeriquais**  
40 Quai du Havre  
76460 SAINT VALERY EN CAUX  
contact@cnavaleriquais.fr - www.cnavaleriquais.fr  
Tel : 02 35 97 25 49